

# **ADC-IKIBIRI**

## **Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi**

---

### ***Note de présentation de la coalition ADC-IKIBIRI***

#### **1. Contexte général**

Le Burundi a connu, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, beaucoup de périodes d'intenses conflits sociopolitiques, dont certains ont été parmi les plus meurtriers de l'histoire récente de l'Humanité. Sous l'égide de la Communauté Internationale, les parties en conflit au Burundi ont engagé depuis 1996 plusieurs pourparlers politiques et militaires qui aboutirent à la signature de plusieurs Accords politiques et militaires dont les plus importants sont :

- L'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, signé le 28 août 2000;
- L'Accord Global de Cessez-le feu entre le Gouvernement de Transition et le CNDD-FDD, signé le 16 novembre 2003 ;
- L'Accord Global de Cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL signé le 7 Septembre 2006 ;

Ces différents Accords de Paix dont beaucoup de principes sont largement repris dans la Constitution burundaise actuelle, ont tous donné des orientations politiques clés sur lesquelles la nation burundaise devait se baser désormais pour que les conflits meurtriers disparaissent au Burundi, et que commence une nouvelle ère de bonne gouvernance démocratique, de paix pour tous, de réconciliation nationale et de développement intégré du pays.

La période allant de l'année 2002 à 2005 a correspondu avec la période de transition et de début de mise en application de ces principes. C'est au cours de cette période que le Gouvernement de transition, qui incluait les partis politiques signataires de l'Accord d'Arusha, a négocié et signé l'Accord de Cessez-le-feu avec le CNDD-FDD suivi de l'intégration de ce dernier dans les Institutions. C'est au cours de la même période que la Constitution actuelle fut élaborée et soumise au référendum populaire. Elle a été clôturée par l'organisation des élections générales en 2005 qui ont abouti à la mise en place de nouvelles institutions démocratiquement élues.

Au cours de la période allant de 2005 à 2010, pendant laquelle le Parti CNDD-FDD dirigeait au plus haut sommet les Institutions de la République, il était attendu un renforcement des pratiques de bonne gouvernance dans le pays, la relance du développement et la consolidation de la paix.

Malheureusement, ces attentes furent déçues, puisque le pays assista au cours de cette période à un véritable recul sur le plan de la gouvernance démocratique et économique, de la sécurité et des droits de l'homme, concrétisé notamment par les faits qui suivent :

- La négation par le Parti au pouvoir de plusieurs principes contenus dans

ces différents Accords de Paix, qui pourtant justement étaient supposés être le fondement de l'avenir du pays ;

- La mise en place d'un Gouvernement anticonstitutionnel ;
- Le sabotage du programme de consolidation de la paix notamment par le refus de participation aux différents fora organisés dans le cadre de ce programme ;
- La mise en avant des pratiques de violations massives de la Constitution, d'exclusion, et de refus du dialogue. C'est dans ce cadre que plusieurs députés élus régulièrement ont été chassés par force et illégalement de l'Assemblée nationale, pour la seule raison qu'ils ont quitté le Parti au pouvoir ;
- La pratique des violations à grande échelle des droits de l'homme incluant de nombreux emprisonnements et assassinats politiques et des crimes contre l'humanité; en témoignent les massacres de Muyinga et Kinama, L'assassinat du défenseur des droits de l'homme Ernest Manirumva, les nombreux emprisonnements des leaders politiques, l'ancien Président Ndayizeye Domitien, l'ancien Vice-Président Alphonse Marie Kadege, l'ancien Président du CNDD-FDD, Hussein Radjabu, des anciens députés, et beaucoup d'autres militants des Partis de l'opposition qui croupissent encore en prison ;
- La déstabilisation des Partis politiques de l'opposition par la création des ailes dissidentes, satellites au Parti au pouvoir, à l'instance de ce qui se passe au FNL actuellement ;
- La pratique de la corruption à grande échelle, de détournements et dilapidation outranciers des biens de l'Etat.

L'ADC-IKIBIRI rappelle quelques dossiers sombres parmi nombreux autres qui ont fait la chronique de la gouvernance burundaise.

- Le dossier de la vente illicite de l'avion présidentielle Falcon 50, dont la procédure de vente a été frauduleuse et dont même le montant de cette vente reste toujours mystérieux ; Le rapport établi par la commission d'enquête parlementaire à ce sujet, et qui était accablant pour le pouvoir en place, a été purement et simplement retiré de la circulation par force ;
- Le dossier du carburant nigérian dont les gros montants alloués à l'Etat burundais ont disparu dans les poches des hauts responsables du pouvoir en place ;
- Le dossier « Interpetrol » dans lequel plusieurs milliards de francs burundais ont disparu dans les mains des hauts responsables du pouvoir.
- Le dossier SOSUMO à travers lequel les nombreuses malversations et détournements au profit des responsables du pouvoir en place qui risquent de faire tomber en faillite cette société.

Ces graves faits incriminés ont été reconfirmés pendant le processus électoral de l'année 2010, au cours duquel, le Parti au pouvoir, avec la complicité de la Commission Nationale Electorale Indépendante, a systématiquement violé toutes les lois y relatives en favorisant des fraudes massives du processus électoral. Ces faits ont été observés au cours de toutes les étapes du processus électoral que sont la confection du fichier électoral, l'inscription au rôle, la campagne électorale, l'opération de vote, ainsi que le dépouillement.

L'on peut citer notamment :

- La falsification du fichier électoral dans lequel, nombreuses personnes ne remplissant pas les conditions requises d'âge ou de nationalité, ont été sciemment inscrites. Cette falsification a eu comme conséquence que plusieurs personnes ne remplissant pas les conditions puissent avoir une ou plusieurs cartes de vote, faussant ainsi tous les résultats électoraux ;
- L'entretien d'un climat de terreur et d'intimidation à l'endroit des citoyens pendant tout le processus électoral, imputable aux agents du pouvoir en place ;
- La violation de plusieurs dispositions du code électoral sans qu'aucune sanction soit prise à l'endroit des contrevenants.

Il s'agit entre autres de:

- La délivrance de la carte d'électeur jusqu'au jour du scrutin pendant les élections communales ;
- L'autorisation de voter sur présentation d'un document non reconnu par la loi ;
- La poursuite de la campagne électorale en dehors de la période et des heures fixées ;
- La distribution de l'argent, de la nourriture, des habits, des ustensiles de cuisines à des fins de propagande ;
- L'utilisation des biens et des moyens de l'Etat ou d'un organisme public à des fins de propagande ;
- Le port des emblèmes du parti ou du candidat sur les lieux du scrutin ;
- L'autorisation du scrutin au delà de 18 heures ;
- L'utilisation des isolements qui n'assurent pas le secret du vote ;
- L'utilisation des enveloppes non cachetées et paraphées pour le scrutin ;
- Les mandataires des partis politiques et des indépendants n'ont eu les lettres d'accréditation que la veille ou le jour du scrutin sans aucun contrôle ;
- Alors que les mandataires ont le droit de faire inscrire leurs observations dans les PV et qu'ils doivent avoir une copie de ces PV, cela ne s'est pas fait. Dans certains endroits, la Police les a chassés au moment du dépouillement et ces PV ne sont toujours pas disponibles ;
- La modification des résultats de vote. La CENI a publié des résultats en omettant

- le nombre des voix nulles ou des abstentions ;
- D'après la loi, les mandataires sont pris en charge par la CENI. Certains ont travaillé jour et nuit sans manger ;
  - L'utilisation de l'ancre « indélébile » qui s'effaçait au premier nettoyage ;
  - Les bulletins non utilisés n'ont pas été décomptés, d'où l'absence des PV ;
  - Les grandes urnes n'ont pas été dépouillées, tandis que les petites urnes l'ont été en absence des mandataires des partis politiques. D'où l'absence des PV de dépouillement. ;
  - Le dépouillement n'a pas suivi immédiatement après la clôture du vote et au lieu où s'est déroulé le scrutin ;
  - La manipulation des chiffres a été mise en œuvre par la CENI. En effet, les bulletins nuls ne sont pas comptabilisés parmi le nombre des votants alors qu'ils doivent obligatoirement apparaître ;
  - La découverte des urnes encore sous scellés après la proclamation des résultats par la CENI ;
  - Après le dépouillement, le président du bureau de vote proclame le résultat à haute voix et PV en est dressé. Cela n'a pas été fait ;
  - L'absence des PV du scrutin plusieurs jours après la proclamation des résultats, alors que les PV devaient être donnés aux mandataires le même jour.

Constatant que les nombreux acquis du processus de paix étaient en train d'être anéantis par le pouvoir en place, les Partis concernés ont décidé d'unir leurs efforts pour refuser cet état de fait. Ils ont commencé par mettre en place une organisation politique légale, la coalition ADC-**IKIBIRI**, à travers laquelle ils peuvent mener le combat politique conséquent pour ramener le pays sur le droit chemin.

## **1. Naissance de l'ADC-**IKIBIRI****

L'alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi est née au lendemain du scrutin communal du 24 mai 2010, au cours duquel le pouvoir en place en complicité avec la Commission Electorale Nationale Indépendante ont avalisé une mascarade électorale caractérisée par des violations du code électoral et des irrégularités qui ont favorisé des fraudes systématiques. Le résultat aura été que le Parti au pouvoir, depuis la campagne électorale, en passant par le scrutin jusqu'au dépouillement, a transgressé la loi de façon outrancière sans en être inquiété afin d'obtenir un score lui permettant de se maintenir au pouvoir.

Au lendemain de ce scrutin, les partis fondateurs de l'alliance, ayant vécu et constaté ces graves événements, ont ensemble pris conscience de la nécessité d'unir leurs efforts pour mettre en place un cadre de travail qui pouvait permettre de ramener le Burundi sur le chemin de la démocratie et de la bonne gouvernance politique et économique.

La première décision courageuse prise ensemble au lendemain de ce scrutin fut le rejet catégorique des résultats issus de cette mascarade électorale. A cet effet, une déclaration fut signée en date du 25 mai 2010 par tous les partis concernés pour rendre publique cette décision. Les Partis signataires de cette déclaration furent l'ADR-Urunani rw'imvugakuri, le CDP, le CNDD, le FEDS-SANGIRA, le FNL, le MSD, le PARENA, le PIT, le PPDRR, le RADEBU, SAHWANYA-FRODEBU et UPD-ZIGAMIBANGA.

En date du 30 mai 2010, les mêmes Partis concrétisèrent cette volonté commune d'œuvrer ensemble dans un cadre légal, en formalisant une coalition formée par ces mêmes partis, à travers la déclaration qu'ils ont transmise au Ministre de l'Intérieur en date du 7 juin 2010, et ce conformément à l'article 79 de la Constitution et à l'article 8 de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, relatives aux coalitions.

En effet, ces articles disposent :

### **Article 79 de la Constitution**

*« Les partis politiques et les coalitions de partis politiques doivent promouvoir la libre expression du suffrage et participent à la vie politique par des moyens pacifiques »*

### **Article 8 de la loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques, relatives aux coalitions.**

*« Les Partis politiques peuvent former des coalitions. La coalition est un rassemblement momentané de deux ou plusieurs Partis politiques en vue de poursuivre un ou plusieurs objectifs communs. Toute coalition donne lieu à une déclaration dont copie est communiquée au Ministre ayant l'intérieur dans ses attributions »*

Le pouvoir en place, par le biais du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Edouard Nduwimana s'est empressé de déclarer que cette coalition était illégale, pour justifier les nombreuses répressions qu'il a mises en branle contre les leaders et les membres de la coalition, dont notamment les emprisonnements, les assassinats de ses membres, la privation de liberté de circuler, les interdictions de tenir des réunions, afin de l'empêcher d'exister et de travailler librement.

L'ADC-IKIBIRI, malgré, cette répression aveugle, n'a pas du tout baissé les bras. Elle a continué à se faire connaître et à défendre ses positions devant la Communauté Nationale et Internationale.

Il faut aussi préciser que l'ADC-IKIBIRI n'est pas une fusion de Partis membres. Elle reste une coalition dans laquelle chaque Parti garde toute son identité.

## **2. Objectifs de l'ADC-IKIBIRI**

Dans un premier temps, l'ADC-IKIBIRI s'est fixé l'objectif d'œuvrer en priorité pour que le processus électoral biaisé par les fraudes électorales avérées et constatées au cours de l'enrollement, de la campagne et du scrutin des élections communales, soit revu dans son entièreté, et que les élections soient réorganisées dans de meilleures conditions.

Cependant, l'action politique de l'ADC-IKIBIRI va plus loin que le seul objectif de réorganisation du processus électoral.

En effet, l'ADR-IKIBIRI adopte d'autres objectifs principaux à moyen et long termes dont :

- Adopter une vision commune, et mener ensemble des actions sociales et politiques dans l'intérêt supérieur de la Nation Burundaise pour la paix, la sécurité, la justice et le progrès socio-économique du Peuple Burundais ;
- Mettre sur pied des ensembles politiques viables et efficaces pour accomplir les activités politiques et économiques vitales pour la nation ;
- Protéger les nombreux acquis sociaux et politiques issus des Accords de Paix signés au Burundi ;
- Contribuer efficacement au programme de Consolidation de la Paix au Burundi.

## **3. Perspectives**

Dans un premier temps, l'ADC-IKIBIRI a voulu donner toute sa contribution pour que ce processus électoral soit redressé avant qu'il ne débouche sur la cassure de la Nation burundaise. C'est dans ce contexte qu'après avoir dénoncé les nombreux dérapages subis par ce processus à travers les nombreuses déclarations et correspondances adressées à la Communauté Nationale et Internationale, l'ADC-IKIBIRI a proposé à cette même Communauté, qu'un cadre de dialogue adapté à ce genre de crise soit mis en place, notamment par le Président de la République, afin de trouver ensemble avec tous les protagonistes une porte de sortie honorable pour tout le peuple burundais.

Dans un deuxième temps, l'ADC-IKIBIRI se propose de sensibiliser tout le peuple burundais sur les nobles objectifs qu'il s'est fixé d'atteindre à moyen et long termes.

L'ADC-IKIBIRI n'est donc pas une organisation politique dictée uniquement par les regrettables événements du moment qui de toute façon finiront par trouver une solution. Elle a une vision à moyen et long termes pour le pays. Malgré l'apparente résistance de la CENI et du pouvoir en place ainsi que la forte obstination de s'enfoncer dans un processus électoral délabré, il est manifeste que la

majorité des burundais désirent la paix, le développement, la bonne gouvernance, à travers une démocratie véritable qui ne cache pas les tares actuels comme les fraudes électorales, la répression, la peur, la corruption, la privation des libertés publiques et politiques.

Pour ce faire l'ADC-IKIBIRI se doit d'être une organisation politique œuvrant à court, moyen et long termes pour pouvoir agir efficacement sur ces facteurs qui pour la plupart ne peuvent être réellement influencés ou modifiés favorablement que dans les moyen et long termes.

L'ADC-IKIBIRI va continuer à mettre en place les structures et les règlements y relatifs, afin que les Partis membres puissent apporter leurs contributions de façon aisée et dans un environnement favorable.

L'ADC-IKIBIRI va se doter d'une plateforme commune, point de rencontre entre tous les programmes des Partis constituant l'ADC-IKIBIRI, et en conformité avec les objectifs de l'ADC-IKIBIRI.

#### **4. Autres préoccupations**

Dans la première phase où l'ADC-IKIBIRI est en train de mettre en place ses structures et les vulgariser bien de personnes membres, militants des partis respectifs, militants des Partis politiques non membres, citoyens indépendants et membres de la Communauté internationale intéressés par la nation burundaise, expriment bien de préoccupations. En voici quelques unes et les réponses y relatives.

##### **1) Que compte faire l'ADC-IKIBIRI, puisque la CENI et le pouvoir en place ont continué le forcing du processus électoral en ignorant ses revendications ?**

L'ADC-IKIBIRI continuera sa lutte politique à moyen et long terme. Il est clair que les résultats de ces élections divisent le peuple burundais. Dans ce cas, le rôle de l'ADC-IKIBIRI sera de rassembler tout le peuple, parce que beaucoup de citoyens vont se rendre compte justement des conséquences fâcheuses du processus électoral biaisé.

##### **2) Est-ce que l'ADC-IKIBIRI recourra à la lutte armée ?**

Non. L'ADC-IKIBIRI est une coalition qui est reconnue par la loi burundaise. La loi donne beaucoup d'opportunités pour gérer une telle situation. Ce n'est donc pas la peine d'être un hors la loi. Les burundais sont fatigués de la guerre. Ils n'aimeraient pas du tout y retourner. La lutte politique donnera de meilleurs résultats qui seront plus avantageux pour les burundais.

##### **3) Est-ce que l'ADC-IKIBIRI recourra à la désobéissance civile ?**

Non. L'ADC-IKIBIRI n'ira pas en dehors de la loi. Toutefois si la tyrannie et l'oppression continue à l'endroit de ses leaders et de ses membres, l'ADC-IKIBIRI pourra recourir aux moyens légaux et légitimes pour y résister.

**4) Est-ce que l'ADC-IKIBIRI ne pratique pas la politique de la chaise vide ?**

Non. L'ADC-IKIBIRI ne pratique pas la politique de la chaise vide. L'ADC-IKIBIRI ne veut pas cautionner la série de mascarades électorales caractérisées par les irrégularités et les violations graves de la Constitution et du Code Electoral. En plus, lorsqu'on a affaire à un pouvoir totalitaire, l'on ne peut pas dire que les autres Partis opposés à ce régime pratiquent la chaise vide. Toutes les places sont occupées par le totalitarisme. Il n'y a pas de places vides pour les autres qui aspirent à la démocratie et la bonne gouvernance.

**5) Est-ce que l'ADC-IKIBIRI continuera à ne pas reconnaître les Institutions issues des différentes élections? Quel sera son comportement si les Institutions traitent l'ADC-IKIBIRI comme des rebelles ?**

L'ADC-IKIBIRI continuera à considérer les Institutions issues des élections fraudées comme illégales, parce que le code électoral a été violé, et illégitimes parce qu'une grande partie de la population n'a pas pu voter.

**6) Comment est-ce que l'ADC-IKIBIRI compte renforcer ses structures dans la population ?**

L'ADC-IKIBIRI passera par les voies préconisées par la loi pour renforcer ses structures dans la population, notamment la loi portant organisation et fonctionnement des Partis politiques.

**7) Est-ce que l'ADC-IKIBIRI formera une coalition électorale pour se présenter aux élections en bloc au moment opportun ?**

Au moment opportun, les instances habilitées de l'ADC-IKIBIRI en décideront.

**8) Quelles sont les conditions pour qu'un autre Parti non fondateur puisse adhérer à ADC-IKIBIRI ?**

Il suffit d'en faire la demande, adhérer aux textes qui régissent le fonctionnement de l'ADC-IKIBIRI, et que les instances habilitées l'acceptent.

**9) Est-ce que des personnes non appartenant aux partis politiques peuvent adhérer à l'ADC-IKIBIRI ?**

Les personnes individuelles ne peuvent pas adhérer à l'ADC-IKIBIRI. Elles

peuvent être des sympathisants. Seuls les Partis politiques régulièrement et légalement constitués peuvent adhérer à l'ADC-IKIBIRI..

**10) Est-ce que si l'ADC-IKIBIRI reste sur ses positions et que le pouvoir en place reste sur ses positions, le pays ne va pas droit à la guerre ?**

L'ADC-IKIBIRI fera de la sorte que le pays ne sombre pas dans la guerre.

**11) Que peut être la contribution de la Communauté Internationale pour arrêter le dérapage qui se profile à l'horizon?**

La Communauté internationale, de manière volontaire ou involontaire, a une part d'influence sur ce qui se passe au Burundi, pour avoir des fois fermé l'œil sur les graves violations des règles de bonne gouvernance démocratique et économique dont le Parti au pouvoir s'est rendu coupable au grand jour, depuis 2005 jusqu'à ce jour. Ce dernier a fini par croire que la Communauté internationale bénissait ces violations, et a en conséquence accéléré davantage le rythme de ces violations. Actuellement, la communauté internationale constate les dégâts et s'en inquiète.

La seule façon d'agir qui lui est offerte et qui serait efficace devrait être de mettre en branle des pressions à caractère politique et diplomatique.

## **5. Conclusion**

Dans un contexte burundais habitué à des réflexes de division et d'exclusion, l'ADC-IKIBIRI se propose de mener une démarche unificatrice basée sur le respect des principes pertinents des Accords de paix et de la Constitution. Le pouvoir en place et la CENI peuvent bien imposer momentanément un régime non unitaire et illégitime à travers leur processus électoral biaisé, mais les burundais finiront par retourner aux bonnes méthodes pouvant leur faire parvenir aux objectifs de développement, de bonne gouvernance, d'inclusion et de dialogue que leur propose l'ADC-IKIBIRI. Notre espoir est que nos efforts pourront aboutir rapidement avant qu'il n'y ait trop de dégâts dans le pays.

**Fait à Bujumbura, le 29 juillet 2010**

**Les Partis signataires (voir liste en annexe)**

Partis signataires de la note de présentation de la coalition ADC-~~IKIBIRI~~

1. Niyongabo Gervais, FESD-SANGIRA
2. NZOMUKUNDA Alice, ~~ADR-IMUKURU~~
3. NGENDAKUMANA Léonce, ~~FROBEW~~
4. ZEDI FERUZI, UPD-ZIGAMIBANGA
5. NIYONKURU ANICET, COP
6. Député Jean de Dieu Dula buti
7. Emmanuel NSABIMANA ~~PPDR~~
8. Alfred BAGAYA, FNL
9. François NYANDYA MSA
10. NYUNGANIRA Léonard PARENA
11. P. Ndimurukundo Nicéphore
12. NSABIMANA Jeanne d'Arc ~~CNDD~~

Président du  
FIT - Abokorakivi